

CHANTRAINE INFOS



Site internet: www.mairie-chantraine.fr



ACTUALITÉS

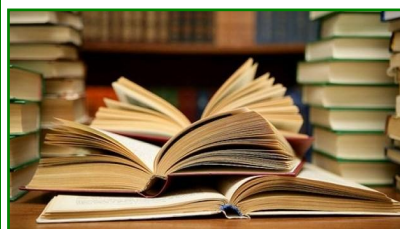
Les Chant'rophées



La cérémonie des Chant'rophées, mise en sommeil depuis 2019, vous propose son nouvel opus le **5 mai 2023, à 20h00, à la salle Serpolier de la Maison Grandemange.**

Quel plaisir de pouvoir mettre à l'honneur tous les Chantrains et Chantraines qui se sont distingués au cours de l'année, quel que soit leur domaine de prédilection. Les bacheliers qui ont obtenu la mention très bien au bac, les nouveaux habitants, les sportifs, les personnes issues du monde associatif... seront de la fête. Vous aussi, vous pouvez participer à cette soirée si vous souhaitez partager avec l'équipe municipale ce moment de convivialité où les lauréats seront récompensés et quelques démonstrations de danses présentées.

La bibliothèque s'agrandit et se modernise



Suite à l'enquête lancée en 2022 concernant la bibliothèque située à la Maison des Brosses, les résultats ont démontré sans ambiguïté que les habitants de Chantraine souhaitent que le fonds actuel, destiné uniquement aux adultes, s'enrichisse de collections pour enfants et que les horaires d'ouverture soient en adéquation avec ce nouveau besoin. Cette demande,

prise en considération par l'équipe municipale qui désire mettre la jeunesse au centre de ses actions, débouche sur une modification du statut de la bibliothèque qui devient municipale. Ainsi, une équipe composée d'élus et de bénévoles travaillent depuis plusieurs mois sur un programme d'extension de la bibliothèque actuelle.

Travaux réalisés : à ce jour, le local adjacent à l'actuel espace adultes a été récupéré, aussi, les travaux d'extension de la bibliothèque ont été engagés. Ils devraient s'achever pour une ouverture de ce nouvel équipement en septembre. Fenêtres et portes changées, murs, plafonds et sols isolés, nouveaux radiateurs et nouveaux mobiliers installés, les travaux apporteront **un réel confort et un cadre agréable aux usagers.** A noter que l'assainissement des murs (dépose de l'ancien placo), la réparation des maçonneries ainsi que le câblage électrique et informatique ont été réalisés en régie par notre équipe technique municipale, ce qui a permis une économie d'environ 10 000 €.

Deux nouveaux espaces : un **espace jeunesse** fonctionnel et accueillant complètera l'**espace adulte** soutenu depuis de longues années par le club « Chante Rainette », et actuellement géré par Francine Palissot, dans un esprit de convivialité qui sera préservé. Le mobilier, sur roulettes et à hauteur des enfants, sera modulable et permettra de varier les configurations en fonction des animations. **Un espace informatique**, en libre accès, favorisera les activités numériques.

Partenariat avec la BMI et la bibliothèque départementale : avec une mise en réseau des ouvrages par la BMI d'Épinal et la fourniture de nombreux livres par le Département. **Cerise sur le gâteau**, les ouvrages de la BMI, par réservation sur le catalogue et acheminés par navette, pourront être récupérés et rendus directement à Chantraine.

APPEL à bénévoles : pour faire vivre ce lieu et le mettre à disposition des habitants le plus souvent possible, une équipe de bénévoles en partie déjà constituée, invite toutes les personnes intéressées par ce projet à se joindre à elle. Nulle compétence particulière n'est demandée, seule condition nécessaire, la motivation et quelques heures par semaine.

Pour plus d'information, s'adresser à Sophie Arnould à la mairie de Chantraine, au 03.29.69.19.19.



BLOC-NOTES

MCG = Maison Ch. Grandemange
® = précisions au fil des pages



AVRIL

S1 et D2 : REPRÉSENTATION THÉÂTRALE, Pièce " Faisons ! " par la troupe " J'peux pas, j'ai théâtre ", Scène de A à Z, MCG.

Samedi 8 : OUVERTURE DU CIRCUIT PHOTO'LIMA, Epinal Passion Cheval et Nature en Image, Centre Equestre.®

Samedi 8 : CHASSE AUX OEUFS, Conseil Municipal Des Jeunes, MCG.

Du L17 au V21 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.

Dimanche 30 : BOURSE DE PRINTEMPS, La Grenouille Buissonnière, MCG.

MAI

Lundi 1^{er} : JOURNÉE DU VELO - Circuit VTT pour enfants et familles, randonnée VTT, Les Amis de Vélocio Epinal, MCG.

Vendredi 5 : CÉRÉMONIE DES CHANT'ROPHÉS, Municipalité, MCG.

Lundi 8 : CÉRÉMONIE de commémoration de l'Armistice du 8 mai 45, Municipalité & Association des Anciens Combattants, Cimetière (Monument aux Morts).

Samedi 13 : ATELIER (stage de danses traditionnelles) l'après-midi & BAL FOLK Breton le soir à 2 groupes, La Camerelle, MCG.

JUIN

S3 et D4 : KERMESSE DE CHANTRAINE (stands artisanat, brocante, fleurs, livres, buvette, restauration) - BARBECUE (samedi soir) & REPAS (dimanche midi), Les Loisirs Chantrains, place de l'Eglise.

Dimanche 4 : RANDONNÉE (VTT) 10^{ème} Edition, La randonnée pour l'Avenir, Étang de Chantraine.

Samedi 24 : FÊTE DES ASSOCIATIONS, Municipalité, MCG.

Jeudi 29 : SORTIE SÉNIORS, Municipalité, Opéra de Nancy.®

JUILLET

Du L10 au J13 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.

Vendredi 14 : FÊTE NATIONALE, Animations & Feux d'artifice, Municipalité & Chantraine en Fête.

Du L17 au V21 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.

Du L24 au V28 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.

SOMMAIRE

■ Actualités / Bloc-notes	Page 1
■ Les dossiers	Page 2
■ Vie de la commune	Page 3
■ La mairie m'informe / Vie Associative et Sociale	Page 4

Les dossiers



Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire, les 10 novembre et 8 décembre 2022, les 2 février, 16 mars et 16 mai 2023, et a acté diverses décisions que vous pourrez retrouver sur le site de la commune : <https://www.mairie-chantaine.fr>, dans l'onglet « votre mairie », rubrique « CR Conseils Municipaux ».

Concours de décorations de Noël

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Chantaine a organisé un concours de maisons décorées, gratuit et ouvert aux habitants et commerçants de Chantaine. Il avait pour objectif de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Chantainois dans la décoration de leurs fenêtres, balcons, façades et jardins, sans nécessité d'avoir recours aux illuminations. En effet, les décors devaient être réalisés de préférence avec des éléments naturels, visibles le jour (ex : guirlandes en sapin, décors en bois naturel ou peints, etc). Le jury s'est réuni le 28 décembre 2022 pour apprécier les décorations proposées et leurs délibérations ont été soumises au conseil municipal du 2 février dernier. **La notation prenait en compte** : la qualité de l'agencement des décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation depuis la voie publique).

Maintenant départagés, les lauréats du concours ont été avertis par courrier de leur classement et invités à la cérémonie de remise de prix lors des **CHANT'ROPHEES, le 5 mai prochain, à la maison Grandemange.**



Arnaques attention !



Depuis quelques années, nous sommes confrontés à différents types d'arnaques. Par téléphone ou par mail et maintenant par SMS. Ces personnes, peu scrupuleuses, œuvrent soi-disant pour des organismes nationaux : impôts, CAF, ANAH, voire même votre banque. **Ne communiquez jamais vos informations personnelles et autres données sensibles (en particulier, votre numéro de sécurité sociale, votre code de carte bleue).** Vous pouvez également recevoir, par SMS, un message de livraison de colis alors que vous n'avez aucune commande en cours. Si vous répondez, vous serez surtaxé.

Dans notre commune, nous faisons la chasse aux faux démarcheurs : travaux de peinture, démoussage de toiture, taille de haies, contrats d'abonnements téléphoniques, gaz, électricité, etc. Ils privilégient le porte-à-porte pour s'introduire chez vous et effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou voler des petits objets de valeur. Ils agissent en général par deux.

Les bons réflexes à avoir : vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte. Exigez la présentation d'une carte professionnelle. Sans être en possession d'un devis, ne signez rien. Ne versez pas d'argent, ne donnez pas de chèque, surtout antidaté. Si la personne se montre insistante ou menaçante ou si vous voyez des véhicules de types fourgon ou petites camionnettes roder autour de chez vous, relevez les plaques d'immatriculation et composez immédiatement le 17 ou appelez la mairie au 03.29.69.19.19. Restez prudents !

Accueil collectif de mineurs : printemps 2023



Du 17 au 21 avril 2023, de 9h00 à 17h00, se déroulera à la Maison Grandemange l'accueil des mineurs. Vos enfants peuvent être pris en charge dès 7h30, jusqu'à 18h30.

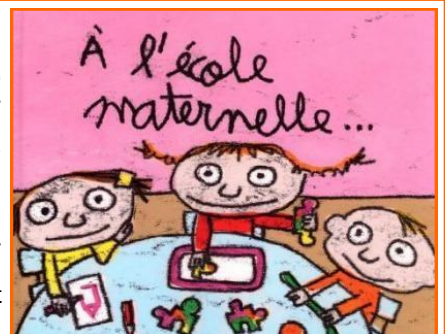
La nature sera la thématique au cœur des activités. Au programme : cabanes en forêt, parcours sensoriel, herbar, olympiades, initiation au jardinage, cuisine, jeux et activités artistiques en lien avec la nature... La semaine finira en beauté avec une sortie au parc animalier de Sainte-Croix qui, dans un écrin de verdure de 120 HA, permet d'aller à la rencontre de plus de 1 500 animaux, issus de 130 espèces vivant en semi-liberté !

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-chantaine.fr. La date butoir des inscriptions est fixée au vendredi 07 avril 2023. Attention, le nombre de places est limité.

Inscriptions scolaires

POUR QUI ? les enfants nés en 2020 qui entrent en Petite Section à l'Ecole Maternelle, les enfants qui entrent en Cours Préparatoire (CP) à l'Ecole Élémentaire, les enfants changeant d'école (sont concernés tous les élèves d'Ecole Maternelle ou Élémentaire, devant être scolarisés dans la commune suite à un changement de domicile des parents ou selon le souhait de vouloir être à nouveau scolarisé sur Chantaine). A noter : il n'y a pas de scolarisation de « Tout-Petits » (enfants nés en 2021).

LE SAVIEZ-VOUS ? La loi impose qu'un enfant soit scolarisé en septembre dans l'année de ses 3 ans, à moins qu'il ne bénéficie d'une instruction à la maison. L'inscription d'un élève déjà scolarisé dans une autre ville ne peut se faire qu'à l'appui d'un certificat de radiation de l'école précédente.



LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION : aucune inscription ne pourra être prise en compte si le dossier n'est pas retourné complet, par courrier, au plus tard le **31 mai 2023**, à une école ou à la mairie, à l'une de ces trois adresses : 1) Mairie de Chantaine, 7 impasse Payonne, 03/29/69/19/19, contact@mairie-chantaine.fr ; 2) Ecole Maternelle Julia Colin (Mme GIRARDIN), 3 rue Julia Colin, 03/29/35/05/62, maternellecolin@gmail.com ; 3) Ecole Élémentaire Robert Desnos (Mme ROY), 43 rue Jules Ferry, 03/29/35/03/95, ce.0881479@ac-nancy-metz.fr.

DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE. La demande des parents est à transmettre au maire de la commune de résidence qui ensuite adressera au maire de la commune d'accueil son avis. Une dérogation de secteur peut être accordée après accueil de tous les élèves du secteur, sous réserve de places disponibles et de l'engagement de la commune de résidence à prendre en charge les frais de scolarisation. Il n'y a pas lieu d'établir une demande de dérogation de secteur en cas de déménagement lorsque l'établissement demandé est celui du nouveau domicile.



DU CÔTÉ DE LA VIE DE LA COMMUNE

Enquête auprès de tous les habitants

En référence au dernier Chantraine Echo distribué en janvier 2023, le Maire de Chantraine, comme il s'y était engagé, invite les chantrains à donner un avis consultatif sur la réalisation de deux projets : **l'extension des zones 30 km/h sur la commune et le choix pour l'emplacement d'une station-service Vilvolt (vélo électrique) supplémentaire à Chantraine.**



1 - Extension des zones 30 km/h : cette étude, présentée dans Chantraine Echo, est également disponible sur le site internet de la commune. Chacun de vous peut en prendre connaissance pour bien appréhender les sujets concernés.

Le conseil municipal a réfléchi à son plan de mobilité en prenant en compte les différents modes de déplacement sur les 19,8 km de voirie ouverte à la circulation publique.

Pourquoi étendre les zones « 30 » ? Afin d'inscrire la commune dans le plan intercommunal de mobilité, il convient de rechercher les conditions susceptibles de favoriser la sécurité des différents usagers circulant dans l'agglomération.

Dans le cadre de la sécurisation des déplacements doux, le tissu urbain et l'implantation des immeubles le long des rues de Chantraine avec des chaussées et trottoirs de faibles largeurs ne nous permettent pas d'envisager la modification des caractéristiques actuelles de la plateforme des voiries pour pouvoir y planter des bandes et pistes cyclables. Ce constat nous invite à nous orienter sur le partage de la voirie existante avec, notamment, une cohabitation équitable entre les vélos et les véhicules motorisés. Il est donc nécessaire de réduire la vitesse des voitures sur les rues les plus étroites et celles les plus fréquentées par les piétons. **A 50 km/h le choc entre une voiture et un piéton ou un cycliste est à 80 % mortel contre 10 % pour une vitesse de 30 km/h.** Pour une bonne compréhension des limitations de vitesse, il est indispensable de raisonner par secteur et par itinéraire, ceci pour éviter une succession d'alternance entre les sections à 30 km/h et celles à 50 ou 70 km/h.

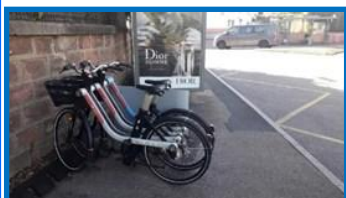
Rappel des éléments essentiels de la proposition : aujourd'hui, à Chantraine le réseau est déjà limité à 30 km/h sur 53 % de son linéaire, soit environ 10,4 km. **Il est proposé de ne pas revenir sur les zones 30 déjà en place et de les compléter d'un linéaire de 4,9 km comprenant :** la rue Général de Gaulle (RD), entre l'école maternelle et la rue Jules Ferry ; la rue Général Leclerc, entre le rond-point et le carrefour avec la rue Jules Ferry ; la rue Jules Ferry, entre le carrefour avec les rues Général de Gaulle et des Vergers ; le bas de la rue Jules Ferry ; la rue Jean-Charles Pellerin. **Et également les voiries secondaires des quartiers :** la rue des Jardins ; la place de l'Eglise ; la rue du Plein Soleil ; la rue du Vieux Moulin ; la rue du Hameau ; le lotissement de l'Etang ; l'impasse Payonne ; le chemin des Princes, à partir de la rue Jean-Charles Pellerin ; la rue Schubert ; l'impasse de la Tabagie ; les voies communales à caractère de chemins ruraux.

Ainsi, le pourcentage de zone 30 passerait de 53 % à 78 %, avec ces 4 876 m de zones 30 supplémentaires. En prenant en compte l'ensemble des propositions, le linéaire des zones 30 serait de 15 364 m.

La rue Général de Gaulle dite aussi « route de Bains » et la route des Forges resteraient avec les limitations actuelles à 50 Km/h et à 70 km/h en fin d'agglomération.

Le groupe « démocratie participative » a validé, à l'occasion de sa réunion du 8 novembre 2022, les propositions de mise en zone 30 Km/h du linéaire des rues ci-avant évoquées.

2 - Une station Vilvolt supplémentaire à Chantraine : la Communauté d'Agglomération d'Épinal (C.A.E.) a mis en place un service de vélos à assistance électrique, accessible 7j/7 et 24h/24. Déployés actuellement sur 32 stations, les 150 vélos Vilvolt en libre-service vous permettent de vous déplacer en toute liberté sur les communes de Chantraine, d'Épinal, Golbey, Thaon-les-Vosges, Charmes et La Vôge-les-Bains. Après un an d'activité, suite à un bilan positif, il est probable que des stations supplémentaires complètent l'offre actuelle et soient installées sur d'autres communes, notamment la nôtre. En effet, les vélos mis à disposition au rond-point de Chantraine sont bien utilisés. Aussi, suite à une étude, la CAE retiendrait, soit le site à proximité de la maison Grandemange ou de l'école maternelle (rue de Gaulle), soit celui proche de la mairie de Chantraine.



Rue du Général de Gaulle

Une réunion publique d'information, ouverte à tous les riverains, s'est déroulée le 24 mars dernier à la maison Grandemange. Elle avait pour but de présenter la poursuite des travaux de la rue du Général de Gaulle (RD 51, ancienne route de Bains) qui consistent en la reprise du réseau d'assainissement et de la voirie, entre la passée communale (au droit du N°141) jusqu'à la sortie de l'agglomération, et ayant commencé le 20 mars. Fin prévisionnelle : le 31 août 2023.

Ce chantier sera réalisé en **3 phases de travaux** correspondant aux trois maîtres d'ouvrage concernés à savoir :

La communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) pour le renouvellement de la canalisation de collecte des eaux usées.

Du 20 mars au 08 juin 2023, l'entreprise PEDUZZI de St AME, mandatée par la CAE, doit remplacer la conduite d'assainissement entre les N° 141 et 154. Durant cette phase, la complexité des travaux liée à la profondeur des fouilles à ouvrir sur la chaussée, impose, pour assurer la sécurité du personnel et des usagers, de modifier et de réglementer les conditions de circulation au droit du chantier. D'une manière générale, la circulation sera réduite et mise en alternat sur une demi-chaussée. **Elle sera cependant totalement interdite dans la traverse du chantier durant trois semaines, du 24 avril au 12 mai 2023. Aussi, une déviation par Girancourt et les Forges, sera mise en place.**

La commune de Chantraine pour la reprise des trottoirs. Du 2 juin au 15 juillet, l'entreprise qui sera mandatée par la commune réalisera les travaux de reprise ponctuelle des trottoirs les plus dégradés entre les N° 141 et 291. **Ils seront réalisés sous circulation alternée, réglementée par feux tricolores.**

Le Département des Vosges pour la réalisation du nouveau tapis d'enrobé. Entre le 15 juillet et le 31 août, le Département réalisera des travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un nouveau tapis d'enrobé, entre la passée communale et la sortie de l'agglomération. **Pendant les deux derniers jours de cette phase, la circulation sera interdite et déviée pour permettre à la machine de mise en œuvre des enrobés de travailler en pleine largeur de chaussée.**

A cet effet, le maire remercie par avance tous les riverains pour leur compréhension et les invite à collaborer avec les entreprises et les services de la CAE (M. MULLER de la CAE au 06 16 43 04 53).



LA MAIRIE M'INFORME...



Fleurissement



Comme vous le savez, la commune a mis en place depuis 2012, un plan d'action relatif à la gestion de ses espaces verts et de son fleurissement. L'année **2023** marque une étape importante de ce processus avec la fin de l'utilisation des plantes dites « annuelles » dans notre commune. **La volonté de développer un fleurissement raisonné et étalé sur l'année a mis sur le devant de la scène les plantes vivaces.** Ces plantes et arbustes dits pérennes, sont capables de passer l'hiver et se développer à nouveau au printemps. Plus besoin de recomposer chaque année les massifs d'où un gain de temps et d'argent. Qui plus est, l'économie en eau engendrée est favorable à notre planète.

Square des têtards

Les travaux de l'aire de jeux de la rue des Roses de Noël sont terminés. Les structures, accessibles aux enfants de 2 à 12 ans, sont posées. Deux bancs seront prochainement installés pour les parents. L'entretien et le nettoyage sont assurés par l'équipe technique. Le site est ouvert à tous, sauf aux **animaux**. Attention, il a été constaté des déjections canines sur l'aire de jeux, des verbalisations pour les contrevenants sont possibles à hauteur de 135 Euros.



Carnaval



Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé, ce dimanche 5 mars dernier, **un bel après midi de Carnaval**. Une quarantaine de petits enfants déguisés ont déambulé dans les rues de Chantraine. Après la balade, ils ont pris un goûter suivi d'un spectacle hilarant où M. Zougouloulou les a fait voyager avec les animaux du monde entier. Le bonhomme de carnaval, cette année M. Patate, hélas pour lui, a été brûlé par les enfants en bordure de la forêt. **Il paraît que cela fait revenir plus vite le printemps !**



Permanence France service



En mairie de Chantraine, les mardis, de 14h à 17h, une permanence vous est proposée par France Service. Un accueil, des conseils, vous y attendent. Si vous souhaitez être aidés dans le cadre de vos démarches avec les organismes tels la CAF, Pôle Emploi, la CPAM, la MSVS, les services des passeports, des cartes grises ou dans le cadre de votre retraite, de vos impôts : ce service vous concerne. Il est ouvert à tous : jeunes, salariés, demandeurs d'emploi, retraités... Un accompagnement au numérique est également dispensé par Madame Lisa Roye. N'hésitez pas à vous y rendre...

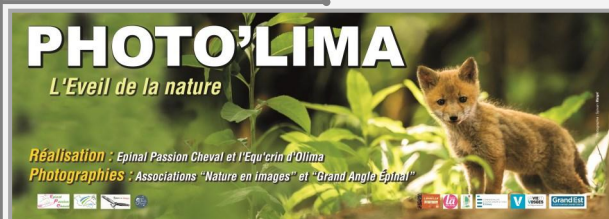
Le repas des aînés

Dimanche 19 mars, nos aînés étaient plus de **130 à participer au repas** proposé par le C.C.A.S. en leur honneur, dont la thématique était « le sourire ». Les tables étaient joliment décorées dans ce sens. Une loterie a été organisée et l'après-midi, aussi festif que convivial, s'est terminé en chanson et avec le sourire.



Vie associative

Circuit Photo'lima



Le samedi 8 avril 2023, se déroulera l'ouverture de la deuxième édition du circuit Photo'lima sur le thème de L'EVEIL. Créé par Epinal Passion Cheval et Nature en Image, ces deux circuits photos pédestres sont ouverts à tous et gratuits.

Le premier vous est proposé sur le parcours de santé de Chantraine, sur le thème de l'Eveil de la nature et le deuxième dans la forêt attenante au centre équestre, sur le thème de l'Eveil de l'enfant au côté du poney, à réaliser à pied ou à dos de Poney. Venez nombreux !

Vie sociale

Mission locale

Pour les jeunes qui souhaitent une chance d'insertion, il existe un relais : la mission locale.

Elle est destinée à tous les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, avec une obligation de formation pour les 16/18 ans. Outre un accompagnement à la carte, une écoute, elle propose de se former, de connaître ses talents, d'affirmer ses attentes, de trouver sa voie. Par ailleurs, elle assure un parcours vers l'autonomie visant à être mobile, se loger, s'investir... Contact : 5 chemin de la Belle au Bois Dormant, 88000 EPINAL - 03.29.82.23.05 - Facebook ou Instagram.



Permanence Sociale

Mme **Brigitte GILLE**, Adjointe, reçoit le mercredi matin et sur rendez-vous en mairie. Mme **Fanny CLAUDEL**, assistante sociale, assure une permanence le 3^{ème} mardi du mois à Chantraine. Elle se tient également à disposition à la MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), 4 rue Louis Meyer à Golbey. **Tél : 03.29.29.27.30.**



R.A.M.

Madame **Stéphanie GIANNINI**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles Epinal Ouest et Sud, se déplace à la demande des parents et des assistantes maternelles. Renseignements : crèche « Premiers Pas », 27 rue Eugène Lutherer, 88190 Golbey, ramsecteurouest@agglo-epinal.fr, **tél : 06.46.81.27.19.**

